

LEGENDE

ZONES URBAINES

- Ua** Secteurs centraux des hameaux
- Ub** Extensions discontinues des hameaux
- Uc** Secteurs réservés aux activités artisanales, industrielles ou commerciales
- Ucf** Secteur réservé à l'activité sciage et à l'exploitation forestière
- Uc1** Secteur de petit artisanat résidentielisé
- Ue** Secteurs réservés aux équipements publics

ZONES A URBANISER

- AU** Secteurs d'urbanisation future
- AUb** Secteurs d'urbanisation future à vocation d'habitat
- AUc** Secteurs d'urbanisation future à vocation artisanale, industrielle ou commerciale
- AUc1** Secteurs d'urbanisation future à vocation d'accueil d'activités artisanales, industrielles ou commerciales, soumise à l'orientation d'aménagement et de programmation n°3

ZONES AGRICOLES

- A** Zones agricoles
- Aa** Zones agricoles destinées à accueillir toutes les constructions nécessaires à l'exploitation y compris les logements de fonction

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

- N** Zone naturelle à protéger
- Nc** Zone délimitant des bâtiments militaires
- Nd** Zone naturelle à vocation touristique, culturelle, sportive, sanitaire
- Np** Zone délimitant les périmètres de captage
- Nem** Zone d'extraction de matériaux
- Nu** Zone délimitant des habitations isolées
- "pp" Amendement Dupont
- "p" Prolongement du principe de l'Amendement Dupont

 Emplacement réservé

 Espace boisé classé

 Bâtiment d'élevage

 Axe bruyant RN94 : prescriptions acoustiques (voir annexe 5.4)

 Constructions existantes non cadastrées

 Application de l'article L.123-2-b du CU dans un objectif de mixité sociale de 50% minimum

PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT-MARTIN DE QUEYRIERES

Révision allégée n°1

Extrait du zonage existant ZONE D'ACTIVITES DES ISCLARTS



1/2500e

